



# Bulletin départemental n° 354 du 18 juin 2020



## Sommaire:

### *Pôle des examens et concours :*

*Arrêté portant organisation du CIRPE*

### *Pôle Premier degré :*

*Appel à candidature sur poste à profil UEMA  
Bollène*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**ARRETE PORTANT ORGANISATION DU PREMIER CONCOURS INTERNE DE  
RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES – SESSION 2020**

**Le directeur académique des services de l'éducation nationale,**

Vu l'arrêté ministériel du 15 mai 2020, portant adaptation des premiers concours internes de recrutement de professeurs des écoles  
Vu l'arrêté du 10 juin 2020 modifiant les conditions de déroulement des premiers concours internes de recrutement de professeurs des écoles

ARRETE

- ARTICLE 1 : En raison de la crise sanitaire, née de l'épidémie de covid-19, le concours comporte une épreuve unique d'admission. Cette épreuve est constituée par l'unique épreuve écrite d'admissibilité de ce concours qui devait avoir lieu le 16 mars 2020.
- ARTICLE 2 : Cette épreuve d'admission se déroulera **le samedi 27 juin**, de 9h à 13h, à la DSDEN de Vaucluse  
Les candidats seront convoqués individuellement.
- ARTICLE 3 : Les travaux du jury d'admission se dérouleront **le mardi 30 juin** à 14 heures à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Vaucluse sous la présidence de Monsieur le directeur académique ou son représentant.  
Le jury statuera sur l'admission des candidats.  
Les résultats seront affichés à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Vaucluse le **jeudi 2 juillet à 17h**.
- ARTICLE 6 : La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 16 juin 2020



**Christian PATOZ**

## PÔLE 1<sup>ER</sup> DEGRÉ

### APPEL A CANDIDATURE SUR POSTE A PROFIL Année scolaire 2020 - 2021

**Date de parution :** 18/06/2020

**Destinataires :** enseignants du 1<sup>er</sup> degré

**Dossier suivi par :** Sabine CANAVESE 04 90 27 76 44  
Brigitte HOMBLÉ 04 90 27 76 22

Un appel à candidature est lancé pour le poste à profil d'enseignant coordonnateur d'Unité d'Enseignement Autisme Maternelle

Seuls les personnels titulaires et remplissant les conditions exigées dans la fiche de poste peuvent postuler selon la procédure suivante :

- le dossier de candidature dûment complété et signé devra être transmis au supérieur hiérarchique pour le 22 juin 2020 délai de rigueur, accompagné des pièces justificatives demandées.

**Il convient également d'adresser directement une copie du dossier au Pôle 1<sup>er</sup> degré :**  
[ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr)

Une convocation à une commission d'entretien sera adressée au candidat via I-Prof.

La date de la commission d'entretien sera communiquée ultérieurement.

#### Recommandation :

- L'entretien a pour objectif de s'assurer que le candidat maîtrise les connaissances et compétences nécessaires pour une bonne prise de poste.
- La candidature sur un poste à profil nécessite une démarche préalable du candidat, de recherche d'information sur le poste. Il convient de prendre l'attache de l'IEN de circonscription(ASH) afin de prendre connaissance des spécificités du poste.

**L'entretien de recrutement dure environ 30 minutes**

## FICHE DE POSTE

<b>Intitulé du poste :</b> <b>Enseignant coordonnateur d'Unité d'enseignement autisme maternelle</b>	
<b>Date de mise à jour : 30 mars 2020</b>	<p><b>Texte de référence :</b>  <b>Code de l'action sociale et des familles</b> notamment ses articles L.312-1, D.312-10-1 et suivants.  <b>Code de l'éducation</b> notamment ses articles. L.351-1 et D. 351-17 à D. 351-20.  <b>Circulaire N° DGCS/SD3B/DGOS/DGS/DSS/CNSA/2013/336</b> du 30 août 2013 relative à la mise en œuvre du plan autisme 2013-2017.  <b>Instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DGOS/SDR4/DGESCO/CNSA/2014/52</b> du 13 février 2014 relative à la mise en œuvre des plans régionaux d'action, des créations de places et des unités d'enseignement prévus par le 3ème plan autisme (2013-2017).</p>
<b>Fiche validée par : IEN ASH</b>	<p><b>Indemnités :</b>          Versement mensuel de l'indemnité 1994 d'un montant de 1765€/an.          Versement mensuel de l'indemnité 408 pour les titulaires du CAPASH/CAPPEI d'un montant de 844,20€/an.          Indemnité 1995          Versement mensuel de l'indemnité 1995 au taux 001 de Mission Particulière 1er degré</p>
<p><b>Rattachement hiérarchique :</b>          Autorité fonctionnelle : la directrice / le directeur de l'établissement médico-social          Supérieur hiérarchique : l'IEN ASH</p>	<p><b>Horaires :</b>          24 heures d'enseignement hebdomadaires          108h annuelles comprenant les heures de coordination et de synthèse</p>
<p><b>Rattachement administratif :</b> Etablissement médico-social</p>	<p><b>Conditions :</b> Affectation à titre définitif</p>
<p><b>Lieu d'exercice :</b> EPPU Les Tamaris, Bollène</p>	<p><b>Quotité :</b> Temps complet professeur des écoles</p>
<p><b>Public accueilli :</b> élèves d'âge préélémentaire</p>	<p><b>Procédure de recrutement :</b>          Commission départementale d'entretien</p>
<p><b>Lien avec des partenaires :</b>          Equipe médico-sociale (professionnels éducatifs, médicaux, paramédicaux)</p>	
<p><b><u>Spécificités de la mission :</u></b>          L'UEMA constitue une modalité de scolarisation d'élèves d'âge de l'école maternelle avec troubles du spectre autistique (TSA), orientés vers un établissement ou un service médicosocial (ESMS) et scolarisés dans son unité d'enseignement, implantée en milieu scolaire ordinaire.          Ces élèves sont présents à l'école sur le même temps que les élèves de leur classe d'âge et bénéficient, sur une unité de lieu et de temps, d'interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques.</p> <p>Objectif poursuivi au sein de l'unité d'enseignement :          Permettre l'acquisition de compétences issues des programmes de l'école maternelle dans ses différents domaines et en fonction du projet personnalisé de scolarisation. Chacun des cinq domaines est essentiel au</p>	

développement de l'enfant et doit trouver sa place dans l'organisation du temps quotidien.

Missions essentielles de l'enseignant :

- prévention des difficultés d'apprentissage ou d'insertion dans la vie collective,
- remédiation aux difficultés persistantes d'acquisition ou d'adaptation à l'école,
- promotion de l'inclusion scolaire et de l'insertion sociale et professionnelle.

**Détail des missions :**

L'enseignant-e

- met en œuvre un enseignement s'inscrivant dans le cadre des programmes de l'école maternelle
- identifie les apprentissages visés en fonction des besoins éducatifs particuliers des élèves de l'UE, les conçoit et les met en œuvre dans la classe.
- est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant.
- utilise le carnet de suivi des apprentissages et le livret de compétences pour rendre compte des progrès de l'élève durant sa scolarité à l'école maternelle
- pilote la mise en œuvre du projet de l'UEMA et assure la cohérence des actions des différents professionnels,
- contribue à la rédaction de la convention triennale de l'UE ou de son avenant
- partage avec les autres professionnels de l'ESMS un langage, des observations et des outils de réflexion communs.
- réalise avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets.
- intègre dans son analyse les apports des autres professionnels.
- favorise l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec les parents, qu'il-elle informe et dont il-elle recueille les avis.
- contribue à la construction de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe médico-sociale à laquelle il-elle appartient
- contribue à la construction d'une relation de coopération avec la communauté éducative de l'école.

**Formation / Expérience professionnelle :**

Enseignant spécialisé, de préférence titulaire du CAPASH/ CAPPEI et des options liées au handicap  
Connaissance du handicap et de l'Ecole inclusive  
Expérience dans le cadre de la scolarisation des élèves en situation de handicap

**Savoir-faire / Compétences :**

Maîtriser les compétences professionnelles de l'enseignant : maîtrise didactique et pédagogique  
Savoir identifier les difficultés d'apprentissage ;  
Concevoir et mettre en œuvre des adaptations pédagogiques ;  
Exercer une fonction d'expert des besoins éducatifs particuliers des élèves présentant des troubles du spectre autistique et des réponses à construire au plan pédagogique.  
Se tenir informé des éléments récents de la recherche sur l'autisme.

**Connaissances :**

L'Ecole inclusive et les dispositifs dédiés.  
Les troubles du spectre autistique et la réponse aux besoins des élèves avec autisme.

**Savoir-être / Qualités :**

Réserve professionnelle et discrétion  
Strict respect du secret professionnel partagé  
Capacité à travailler en équipe pluri-catégorielle  
Capacité de communication, d'écoute et de dynamisme  
Capacité d'organisation  
Qualités rédactionnelles

**Contraintes et difficultés du poste :**

Exercice au sein d'une équipe médico-sociale (professionnels éducatifs, médicaux, paramédicaux) et en coopération avec une équipe pédagogique.

**Modalités de candidature :**

Envoyer le dossier de candidature avec CV et lettre de motivation par voie hiérarchique avec copie à [ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr)

## FICHE DE CANDIDATURE

NOM et Prénom : .....

Affectation actuelle : .....

Pôle 1<sup>er</sup> degré  
RH

Nommé(e) à  Titre définitif  Titre provisoire  
le :

Dossier suivi par  
Sabine CANAVESE  
Brigitte HOMBLÉ

Circonscription : .....

Téléphone  
04 90 27 76 44  
04 90 27 76 22

Adresse personnelle : .....

Fax  
04 90 27 76 75

N° de téléphone : .....

Mél.  
ce.mouvement-84@ac-aix-  
marseille.fr

E-mail : .....

49 rue Thiers  
84077 Avignon cedex 4

Diplômes et date d'obtention : .....

Horaires d'ouverture :  
8h30 – 12h  
13h30 – 16h30

---

Je déclare être candidat(e) à la fonction suivante :

Accès personnes à  
mobilité réduite :  
26 rue Notre Dame  
des 7 douleurs

.....

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(signature)

Avis de l'IEN :

favorable  défavorable date et signature :

La fiche de candidature et la lettre de motivation sont à adresser au supérieur hiérarchique pour le **22 juin 2020**, délai de rigueur. Il convient également d'adresser une copie au Pôle 1<sup>er</sup> degré par mél à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr